

Commune de Sain-Bel et collectif Vallon - Appels à soutien

Merci à toutes et tous de bien vouloir prendre connaissance et diffuser massivement ces deux appels

APPEL À SOUTIEN DE LA COMMUNE DE SAIN-BEL

Pour faire face aux procédures à répétition que la Préfecture et Enedis paraissent décidés à lancer contre ses arrêtés, et pour aider à la prise en compte par le Parquet des plaintes qu'elle a déposées à plusieurs titres contre Enedis et sa société prestataire pour la pose des Linky, la commune de Sain-Bel (Rhône) a décidé de confier sa défense à un avocat.

Jusqu'alors, la municipalité de cette commune de 2500 habitants avait pour des raisons budgétaires, assuré seule sa défense. Mais face au rouleau compresseur du luxe juridique dont dispose Enedis et l'État, force est de faire appel à un professionnel. Même si celui qui a accepté de nous représenter consent à le faire quasi bénévolement, parce que c'est aussi un militant anti-linky, des frais vont devoir être engagés.

Nous faisons donc appel à votre générosité.

Les soutiens individuels doivent être adressés par chèque à l'ordre de "commune de Sain-Bel", à Mairie de Sain-Bel / compteurs / Place de la Mairie / 69210 SAIN-BEL (Attention : pas de T final à Sain)

Les aides de communes sont aussi les bienvenues.

Je profite de ce mail pour vous inciter tous à demander à vos administrés ou simples concitoyens qui subissent, qui harcèlement téléphonique et menaces, qui violation de propriété, de porter plainte systématiquement à la gendarmerie.

Serge RIVRON, 1° adjoint au maire de Sain-Bel

APPEL À SOUTIEN DU COLLECTIF AVEYRONNAIS VALLON

La procédure contre le SIEDA avance, les collectifs aveyronnais ont décidé de répliquer à la défense du SIEDA ce qui nécessite un nouvel apport de 1980 euros.

Vous trouverez le résumé à ce lien : <http://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Communiqu%C3%A9-proc%C3%A9dure-SIEDA-d%C3%A9cembre-2018.pdf>

Nous demandons à nouveau votre soutien et vos dons :

- peuvent s'adresser par chèques à l'ordre de Maître Jean Sébastien Boda
- et s'envoyer au Pti Bio, 5 allées des Rosiers 12 330 Marcillac afin de les comptabiliser :
- le Pot commun est toujours fonctionnel :
<https://www.lepotcommun.fr/pot/e6a10xhk>

Si chaque collectif a la possibilité de donner 5 euros, nous y sommes.

Le collectif Vallon